

75 % des communes sont accessibles ou le deviennent en respectant la réglementation du code de la construction et de l'habitation.

Le dispositif de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) mis en place par l'ordonnance du 26 septembre 2014 a porté ses fruits puisqu'une grande majorité des communes est rentrée dans une démarche d'accessibilité: soit en déposant une attestation de conformité soit en déposant des demandes d'autorisations de travaux.

